Règlement de course – Championnat d'Europe

Edition pour 2023





Table des matières

1.	Résumé de la piste
	a) La piste
	b) Zone de départ
	c) Zone de freinage
	d) Panneau officiel
2.	Course
3.	Définition d'une manche par catégorie
4.	Annulation d'une manche
	Condition de classement
5.	Condition de classement
6.	Réclamation d'un pilote / copilote ou d'un représentant légal
7	Equipements de course
٠.	Equiperiients de course
8.	Conditions de participation
9	Historique des modifications :

1. Résumé de la piste

a) La piste

La piste devra être située sur une route en pente, le revêtement doit être de bonne qualité. Le pourcentage moyen doit être compris entre 6 % et 12 % Le pourcentage le plus fort ne doit pas dépasser les 20 %. La longueur de la piste doit se situer entre 1200 mètres et 2500 mètres.

b) Zone de départ

L'organisateur doit identifier physiquement la zone de départ avec les secteurs selon l'illustration ci-après. S'il n'est pas fait usage d'une rampe de départ, il faut prévoir un dispositif solide positionnant les véhicules de manière égale avant le départ. Le commissaire responsable de la zone de départ est chargé de faire respecter l'absence de toutes personnes dans la zone de concentration.



c) Zone de freinage

Une zone de freinage en ligne droite, exempte de tous véhicules ou personnes, d'une longueur de 100 mètres minimum doit être créée. Cette dernière est sous la responsabilité d'un commissaire (responsable freinage). Une zone de parcage des véhicules doit être prévue hors de la zone de freinage avec un commissaire (responsable remorquage) en aval de l'arrivée.

d) Panneau officiel

Un panneau officiel doit se trouver dans la zone de départ, toutes les informations, concernant la course ou les modifications éventuelles, doivent absolument s'y trouver.

2. Course

- 1- Un directeur de course doit être nommé par l'organisateur, avec radio. Ce dernier est le seul habilité de faire démarrer ou de stopper la course.
- 2- Un jury de course doit être nommé, il sera composé : du directeur de course (organisation), d'un président du jury (F.I.S.D.) et d'un délégué F.I.S.D. leur nomination devra tenir compte d'une langue commune. (Compréhension entre eux.)
- 3- Les catégories partent dans l'ordre défini en accord entre l'organisateur et la FISD.
- 4- Le départ de chaque catégorie se fait inversement à la numérotation (le champion de l'année précédente prend son départ à la fin de la catégorie).
- 5- Le championnat d'Europe se court sur 1 manche d'essais et 4 manches de course.
 - Toutes les manches de course sont chronométrées. Les résultats sont calculés sur l'addition des 2 meilleures manches.
- 6- Les pilotes stoppés par le drapeau rouge ont le droit de recourir leur manche, également s'il s'agit de la manche d'essai. Pour cela le commissaire remettra un bracelet ad-hoc au pilote. Ces bracelets (style concert à usage unique) sont fournis par la FISD. Seule la présentation de ce bracelet au

départ, permettra au pilote de refaire sa manche. L'organisateur est toutefois libre d'appliquer une autre méthode d'identification, pour la répétition de la manche, pour autant qu'elle soit efficace.

- 7- En cas de litige, seule la parole du commissaire fait foi. Idem en cas de concurrent lésé par un spectateur, animal, ou autre. Dans les cas complexes le jury de course tranchera.
- 8- L'organisateur prévoira un remorquage rapide pour ces pilotes afin d'effectuer leur descente à la fin de leur catégorie.

3. Définition d'une manche par catégorie

Une manche débute lors de l'appel de la catégorie à se présenter dans la zone de départ et se termine après le départ suivi de l'arrivée ou non du dernier concurrent de la catégorie.

4. Annulation d'une manche

L'organisateur et le jury de course sont seul juge pour décider d'annuler une ou plusieurs manches pour une ou plusieurs catégories, ceci sur motifs valables (météo, piste dangereuse, accident) pouvant mettre la sécurité des pilotes / copilotes en jeu. Cette décision se fera lors de la manche en cours. Un pilote et / ou copilote non présent lors de l'appel de sa catégorie est automatiquement exclu de celle-ci.

Cela est valable également pour le non-respect du règlement de la FISD par le pilote et / ou copilote, pendant toute la durée de la course, remontée comprise.

5. Condition de classement

Les résultats sont calculés de la manière suivante :

4 manches valables : Classement sur les 2 meilleures 3 manches valables : Classement sur les 2 meilleures

2 manches valables : Classement sur le meilleur temps ceci pour éviter des injustices en cas de

conditions de météo différente

1 manche valable : Classement sur une manche

La manche d'essai ne doit en aucun cas compter pour le classement du CE

Lors de l'annulation d'une manche seul le jury de course, en collaboration avec le chronométreur officiel de la course, décidera du classement final.

Pour des raisons extraordinaires et imprévues seul la FISD, via son président, est apte à prendre une décision souveraine et irréfutable. Les pilotes et copilotes devront en être informés de suite via leurs délégués.

6. Réclamation d'un pilote / copilote ou d'un représentant légal.

En cas de protêt, ce dernier doit être déposé avec une caution de 50 €. Dans les 30 minutes qui suivent la fin de la manche.

Des feuilles « type protêt », fournies par la FISD, seront disponibles au départ et à l'arrivée. Les délégués du ou des pays concernés seront habilités à informer leur pays de la décision du jury de course.

7. Equipements de course

Les pilotes et copilotes seront obligés de respecter les équipements définis par les règlements « générale et par catégories ».

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses. La remontée est achevée, lorsqu'arrivé dans la zone de départ le conducteur du véhicule de remorquage sort de ce dernier. Avant ce moment précis les concurrents doivent strictement respecter les consignes d'équipement règlementaires.

8. Conditions de participation

La licence internationale FISD La carte grise pour la coupe et le championnat d'Europe L'assurance en cas d'accident, responsabilité civile pour les dommages envers des tiers.

9. Historique des modifications :

Edition 2017

- Création du document

Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 13 novembre 2016 à Viu Italie

- Edition 2018
 - o Point 2. : Possibilité de proposer une manche d'essai supplémentaire
 - o Point 5. : Clarification de la méthode de calcul du résultat de classement
- Accepté par l'assemblée générale de la FISD, le 5 novembre 2017 à On Belgique
- Edition 2023
 - o Point 2.5: Modification
 - o Point 5. Modification
- Accepté par le bureau a la réunion FISD le 6 novembre 2022 a Sant Andrea Di Bagni Italie